

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00041, D08-01-18/B-00042  
**Propriétaire(s) :** Nuria Rodriguez  
**Emplacement :** 155 (153), avenue Northwestern  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** partie du lot 40, plan enr. 331  
**Zonage :** R2D[2159]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de permettre l'aménagement d'une maison jumelée, une unité d'habitation sur chacune des parcelles proposées. La maison isolée existante sera démolie.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est illustrée sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Partie	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00141	1	7,62 m	41,47 m	316,3 m <sup>2</sup>	153, avenue Northwestern (La maison isolée chevauchant la limite de propriété proposée et la remise existantes seront démolies.)
B-00142	2	7,62 m	41,62 m	316,9 m <sup>2</sup>	155, avenue Northwestern (La maison isolée chevauchant la limite de propriété proposée sera démolie.)

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux nouveaux lots qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00041 et D08-02-18/A-00042) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.